Nations Unies DP/DCP/MNG/4

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
27 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1er septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour la Mongolie (2023-2027)

Table des matières

Chapitre *Page*

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2

II. Priorités du programme et partenariats 5

III. Administration du programme et gestion des risques 9

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme 11

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Mongolie (2023-2027) 12

22-10278 (F) 130722 270722

Merci de recycler

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Mongolie est un pays enclavé caractérisé par des écosystèmes et des paysages uniques, avec de nombreuses collectivités pastorales nomades traditionnelles. Elle se classe dans la catégorie des pays à développement humain élevé, avec un indice de développement humain de 0,737 (2019)[1]. Le pays, qui compte 3,3 millions d'habitants[2], a un taux de chômage élevé de 7,4 % (2021), et le chômage est concentré dans la tranche d'âge des 15-34 ans[3]. Sa densité de population est très faible.

2. La population rurale de la Mongolie s'est rapidement urbanisée : la population urbaine est passée de 52 % en 1990 à 69 % en 2020[4]. La transition économique du pays a eu pour corollaire une évolution démographique et une évolution des modèles de développement. Depuis 2019, près d'un quart de son produit intérieur brut (PIB) repose sur les produits extractifs, principalement le charbon et les minéraux[5].

3. Dans le cadre de la politique de développement à long terme du Gouvernement, Vision 2050, il est prévu de faire de la Mongolie « un pays asiatique de premier plan en termes de développement social, de croissance économique et de qualité de la vie de ses citoyens »[6]. Le projet Vision 2050 fait également écho aux engagements du pays en matière de droits humains et constitue un cadre pour la mise en œuvre de programmes inclusifs visant à résoudre les problèmes complexes en matière de développement.

4. La Mongolie a connu une croissance économique considérable, largement soutenue par les investissements étrangers dans les industries extractives. Entre 1990 et 2019, le revenu national brut par habitant a bondi de 134,5 %[7]. Le coût en a été la diminution des possibilités d'emploi et la faiblesse de la valeur ajoutée dans les secteurs non miniers, ce qui a rendu le pays vulnérable aux chocs. Les niveaux élevés de la dette font peser des risques sur sa viabilité financière. Bien que la pauvreté ait reculé et que les conditions de vie se soient améliorées grâce aux investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale, les inégalités structurelles persistent et le taux de pauvreté, qui est à 28,4 %, reste le plus élevé de la région[8, 9]. Parmi les problèmes de gouvernance, on peut citer : a) le manque de capacités institutionnelles

---

[1] PNUD, « Briefing note for countries on the 2020 Human Development Report: Mongolia », consultable à l'adresse suivante : https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/MNG.pdf.

[2] Economist Intelligence Unit, consultable à l'adresse suivante : https://country.eiu.com/article.aspx?articleid=1481835331&Country=Mongolia&topic=Summary&subtopic=Basic+data.

[3] Organisme national de statistique, « Registered unemployed, February 2021 », consultable à l'adresse suivante : https://1212.mn/BookLibraryDownload.ashx?url=1_Registered_unemployed_2021.02_en.pdf&ln=En.

[4] https://www.1212.mn/tables.aspx?TBL_ID=DT_NSO_0300_027V1.

[5] Banque mondiale, illustration graphique intitulée « Mines and minds », consultable à l'adresse suivante : https://www.worldbank.org/en/news/infographic/2020/10/30/mines-and-minds.

[6] Gouvernement mongol, « Vision 2050: Long-term Development Policy of Mongolia », 2020.

[7] PNUD, « Briefing note for countries on the 2020 Human Development Report: Mongolia », consultable à l'adresse suivante : https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/MNG.pdf.

[8] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Inequality of Opportunity: Who are those left behind? »,document d'orientation sur la Mongolie, 2021. Consultable à l'adresse suivante : https://www.unescap.org/sites/default/d8files/2021-04/LNOB_in_Mongolia_0.pdf.

[9] Fonds monétaire international, rapports de pays établis par le personnel du FMI, « Mongolia: Article IV Consultation », novembre 2021, consultable à l'adresse suivante : https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/11/29/Mongolia-2021-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-510086.

permettant d'avoir une administration publique efficace ; b) l'absence de politiques, de planification et de budgétisation fondées sur des données probantes en vue de répondre aux besoins des personnes vulnérables ; c) la non-application du principe de responsabilité ; d) le manque de coordination dans l'élaboration des politiques. Ces problèmes freinent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ci-après « les objectifs »).

5. Bien que la Mongolie ait fait d'importants progrès en matière de développement durable avant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a entraîné une contraction économique de 5,3 %, diminuant les moyens de subsistance et le bien-être. En 2020, le déficit budgétaire a augmenté pour atteindre 12 % du PIB, et la dette publique devrait dépasser 80 % du PIB[10]. La pandémie a aggravé les difficultés, en particulier pour les personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les filles, les personnes handicapées, les jeunes, les minorités ethniques, les habitants des quartiers de *yourtes*[11], les travailleurs du secteur informel, les victimes de la traite des êtres humains, ainsi que les migrants bloqués et non enregistrés[12]. Le 30 décembre 2021, le Parlement a approuvé la nouvelle politique du pays intitulée « New Recovery Policy ». Il s'agit d'un programme à moyen terme visant à mettre en œuvre la Vision 2050 et à réduire les effets néfastes de la pandémie sur l'économie, à améliorer les infrastructures et à accroître la productivité du travail[13]. Cette politique est assortie de mesures visant à stimuler l'industrialisation, à réduire les vulnérabilités du pays dues à son enclavement, à augmenter le PIB et à améliorer les moyens de subsistance.

6. La Mongolie affiche un indice d'inégalité de genre de 0,322, ce qui la classe au 71e rang sur 162 pays. Une plus grande proportion de femmes (91,5 %) que d'hommes (86,1 %) ont au moins un niveau d'enseignement secondaire[14]. Les femmes sont impliquées dans le secteur public, l'économie et la politique, mais elles sont insuffisamment représentées aux niveaux de décision, ne détenant par exemple que 17,3 % des sièges au Parlement. Plus de la moitié des femmes ayant déjà eu un partenaire intime, soit 57,9 %, ont subi des violences physiques, sexuelles, émotionnelles ou économiques ou ont été victimes du comportement dominateur des hommes[15]. En outre, le faible taux de participation des femmes à la vie politique et leur faible représentation dans la population active soulignent la nécessité de leur faciliter les possibilités d'accéder à des postes aux niveaux de décision, de promouvoir leur accès aux ressources économiques et de tirer parti de leurs connaissances et de leurs capacités pouvant contribuer au développement durable dans les domaines politique, économique, environnemental et social.

7. Les changements climatiques constituent un obstacle majeur au développement durable en Mongolie. L'augmentation prévue de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au climat (les *dzuds*, qui sont des tempêtes hivernales extrêmes avec de fortes chutes de neige, ainsi que des sécheresses, des inondations et des tempêtes de sable et de poussière) a des effets néfastes sur l'agriculture, le bétail,

[10] Équipe de pays des Nations Unies en Mongolie, « Analyse commune de pays », 2021.

[11] Les quartiers de *yourtes* sont des zones périphériques de la capitale, Oulan-Bator, et d'autres zones urbaines où s'installent les migrants internes.

[12] Équipe de pays des Nations Unies en Mongolie, « Analyse commune de pays », 2021.

[13] La productivité du travail désigne la production par travailleur(euse) et est étroitement liée aux performances économiques du pays. En Mongolie, la productivité du travail a été très faible et a diminué sur la période 2012-2015, avant de se redresser légèrement. Voir : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-beijing/documents/publication/wcms_673936.pdf.

[14] PNUD, « Briefing note for countries on the 2020 Human Development Report: Mongolia », consultable à l'adresse suivante : https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/MNG.pdf.

[15] Gouvernement mongol, « National study on gender-based violence in Mongolia », 2018.

les ressources en eau, les ressources foncières, le développement des infrastructures, la santé et le bien-être. Alors que le Gouvernement a annoncé des objectifs ambitieux en matière d'émissions de carbone, les subventions aux combustibles fossiles continuent de favoriser la surconsommation de charbon, décourageant les investissements dans les énergies renouvelables et le développement vert.

8. La pollution de l'air et de l'eau, notamment dans les zones urbaines, nuit à la santé publique[16]. Le nombre de têtes de bétail a triplé depuis les années 1990, lorsque la Mongolie s'est lancée dans l'économie de marché. En conséquence, la capacité limite des terres pastorales a été largement dépassée, ce qui a entraîné un surpâturage et une dégradation des terres très graves. Les pratiques de gestion des terres pastorales et des ressources naturelles étant à la base des moyens de subsistance des populations rurales et des éleveurs, il faut un changement transformationnel dans la gestion du bétail. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités institutionnelles et juridiques et élaborer des solutions durables, fondées sur la nature et conformes à la tradition des éleveurs nomades de Mongolie.

9. Le PNUD apporte un appui stratégique au Gouvernement depuis plus d'une quarantaine d'années, y compris récemment dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et des efforts de relèvement. L'évaluation socioéconomique rapide des effets de la COVID-19 sur les groupes et les chaînes de valeur vulnérables (juin 2020), effectuée par le PNUD, a été l'une des premières études de ce type dans le pays et la région, et les conclusions qui en sont issues ont été intégrées dans le plan d'intervention socioéconomique des Nations Unies pour la Mongolie. En partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Comité national pour l'égalité des genres, le PNUD a réalisé une évaluation des effets de la pandémie sur les femmes et les filles (mars 2021). En partenariat avec l'organisme national de statistique, le PNUD a établi un rapport sur l'incidence de la COVID-19 sur la consommation, la pauvreté et les inégalités en se servant de mégadonnées. Dans le cadre d'une collaboration interorganisations avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD continue à apporter son concours au Gouvernement pour un relèvement plus durable favorisant l'inclusion et la résilience après la COVID-19.

10. Dans l'examen indépendant du programme de pays de 2020[17], il a été recommandé de mettre davantage l'accent sur le transfert de connaissances et l'encadrement technique, notamment dans le domaine de l'analyse socioéconomique, de renforcer le programme de gouvernance, de concentrer les travaux sur le lien entre l'environnement et la pauvreté, et de capitaliser sur les principales opportunités d'une « reprise verte » après la COVID-19. On y a encouragé la recherche et la facilitation de solutions intégrées entre les projets et les programmes, et la diversification des partenariats, en mettant particulièrement l'accent sur la société civile. Ces recommandations ont été adoptées dans le nouveau programme de pays, avec l'élaboration d'une approche par portefeuille qui intègre la gouvernance pour une transition « juste », tout en faisant progresser le développement durable et en renforçant la participation de la société civile.

11. La contribution du PNUD à la vision stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est sous-tendue par son rôle de chef de file, d'organisateur et de fédérateur. Cela est complété par un partenariat solide avec les institutions publiques, la société civile et les communautés, ainsi que par l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi. Ces facteurs combinés facilitent les efforts

[16] Équipe de pays des Nations Unies en Mongolie, « Analyse commune de pays », 2021.

[17] PNUD, « Mongolia: Independent country programme review-Terms of reference », juillet 2020, consultable à l'adresse suivante : https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/18816/.

inclusifs pour la réalisation du Programme 2030 tout en répondant aux priorités nationales.

12. En soutenant les efforts des entités des Nations Unies en Mongolie, dirigées par le Coordonnateur résident, le PNUD aidera à trouver des solutions aux problèmes de développement complexes du pays, tout en renforçant les partenariats thématiques avec les autres entités des Nations Unies. Se conformant aux priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération (développement humain et bien-être ; croissance verte et durable profitant à tous ; gouvernance axée sur l'être humain, état de droit et droits humains), le PNUD apportera une valeur ajoutée dans les domaines du développement des moyens de subsistance, de la résilience aux changements climatiques, de la préservation de la diversité biologique, de la promotion de l'égalité des genres et du renforcement d'une gouvernance inclusive et responsable. Cela permettra d'accélérer la réalisation des objectifs, tout en favorisant une approche qui fait participer aussi bien les pouvoirs publics que la société.

13. Le PNUD continuera à s'appuyer sur son réseau mondial pour les politiques et sur les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire. Il se servira également de son expertise en matière d'innovation par l'intermédiaire de son réseau de laboratoires d'accélération pour introduire davantage d'expérimentation, adapter la programmation et accélérer l'apprentissage. Cela renforcera la programmation et les partenariats, et augmentera le potentiel de mobilisation des ressources.

14. Conformément à la théorie du changement du Plan-cadre de coopération, la théorie du changement du programme de pays est fondée sur le principe que *si* des moyens de subsistance durables et diversifiés sont disponibles, et *si* une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques est favorisée, *si* les mécanismes et les capacités d'adaptation en fonction des risques liés aux changements climatiques sont renforcés, *si* les capacités de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes naturels sont améliorées, et *si* des mécanismes de gouvernance inclusifs et responsables, tenant compte des questions de genre, sont disponibles, *alors* le peuple mongol bénéficiera d'une prospérité partagée caractérisée par un développement durable, résilient et partagé, ainsi qu'un environnement sain et sûr. Cela lui permettra de s'épanouir dans une société soudée, fondée sur l'état de droit et l'exercice des droits humains.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Solidement ancré dans les aspirations et les priorités de développement du Gouvernement, ce programme de pays fait partie intégrante du Plan-cadre de coopération. Il est aligné sur le Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 et est éclairé par des consultations inclusives avec les parties prenantes, notamment le Gouvernement, les partenaires de développement, les donateurs, la société civile, les groupes vulnérables, le secteur privé et d'autres entités des Nations Unies. L'accent est mis sur le développement des capacités des Mongols à faire des choix durables et équitables pour une transition juste, en particulier au profit des personnes vulnérables. Il s'appuie sur les réalisations du programme de pays précédent, les progrès du plan d'intervention socioéconomique, les enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19 et une analyse commune approfondie du pays, et s'inspire des recommandations de l'examen indépendant de programme de pays.

16. Sur la base du principe de prise en main du programme par le pays, le PNUD soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement et les citoyens pour accélérer la réalisation des objectifs, en s'appuyant sur les solutions et les catalyseurs de son Plan stratégique. Il œuvrera également dans le sens des trois axes de changement : transformation structurelle, ne laisser personne de côté et renforcer la résilience pour

faire face à l'incertitude et aux risques. Les initiatives multidimensionnelles seront regroupées en deux portefeuilles, l'un consacré au développement inclusif et vert, l'autre à une transition juste et responsable.

17. Les portefeuilles dépendront du rôle d'intégrateur des objectifs de développement durable que joue le PNUD, tandis que l'égalité des genres, l'innovation, la transformation numérique et le financement du développement serviront de catalyseurs. En tant qu'élément de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD fournira les données, les outils, les méthodologies, l'expertise politique, l'encadrement technique et les solutions innovantes pour atteindre plus rapidement les réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération. Pour les interventions du PNUD, trois priorités du programme ont été identifiées.

Priorité 1 du programme : Transition économique diversifiée, inclusive et verte (réalisation 2 du Plan-cadre de coopération)

- **Renforcement des capacités pour des moyens de subsistance et des emplois durables**

18. Le PNUD soutiendra le Gouvernement aux niveaux national et infranational, dans le cadre de la Vision 2050, pour aider à diversifier l'économie et contribuer à une transition verte et inclusive. Le développement de la chaîne de valeur écologique sera encouragé dans les provinces ayant des besoins particuliers. Une aide au renforcement des capacités en matière de commerce vert sera fournie aux petites entreprises et aux entrepreneurs, et les jeunes, les personnes handicapées et les femmes seront formés aux compétences recherchées sur le marché de l'emploi. La budgétisation des objectifs contribuera à améliorer l'environnement favorable à la discipline budgétaire et à la création d'emplois. Le soutien au financement des objectifs au moyen d'un cadre de financement national intégré permettra un environnement favorable à une transition juste et verte.

19. Les partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du Travail seront exploités pour créer des moyens de subsistance, en s'appuyant sur le travail du PNUD sur les chaînes de valeur. Les partenariats avec la Fédération des employeurs de Mongolie, la Confédération des syndicats du pays et le Réseau pour un travail décent des jeunes faciliteront la tâche du Ministère du travail et de la protection sociale, du ministère des finances et d'autres entités dans les secteurs de l'emploi et du travail. Tout en contribuant à la politique du Gouvernement en matière de gestion du bétail, le PNUD réunira les pouvoirs publics, les communautés d'éleveurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, y compris les marques internationales évoluant dans la mode, pour trouver des solutions de développement vert. Cela se fera en intégrant les risques climatiques, les évaluations de vulnérabilité et les critères de durabilité dans les chaînes de valeur des produits de l'élevage.

- **Promotion d'une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques**

20. Le PNUD contribuera au renforcement de l'architecture de financement des objectifs en rendant opérationnel le cadre de financement national intégré et les possibilités de financement novatrices. Il encouragera les investissements responsables dans les secteurs public et privé, qui respectent les normes mondiales en matière d'environnement, de société et de gouvernance et qui tiennent compte des questions de genre. Il encouragera le développement d'infrastructures durables, en mettant l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et sur une économie à faible émission de carbone et une réduction à zéro des émissions, en créant des possibilités d'emploi et en réduisant la dépendance vis-à-vis des industries

extractives. Le secteur privé bénéficiera d'une facilitation de l'accès à des financements durables, y compris à des instruments comme les prêts et obligations verts, en plus des interventions au titre de la réalisation 3 du programme de pays.

21. Le PNUD travaillera en collaboration avec les secteurs public et privé sur le recensement des investisseurs et le financement des objectifs. Il s'appuiera également sur le leadership du secteur privé pour catalyser la croissance des entreprises responsables, inclusives et vertes. Dans le cadre de ce travail, il s'associera à la Chambre de commerce et d'industrie de Mongolie, au Ministère du développement numérique et de la communication, et au Ministère de l'économie et du développement. Il continuera d'apporter sa contribution au système de mesure, d'établissement de rapports et de vérification des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les secteurs de la construction et du transport routier, en partenariat avec le Ministère du développement des routes et des transports et le Ministère de la construction et de l'urbanisation.

Priorité 2 du programme : adaptation en fonction des risques liés aux changements climatiques et gestion durable des écosystèmes naturels (résultat 3 du Plan-cadre de coopération)

- **Renforcement des mécanismes et des capacités d'adaptation en fonction des risques liés aux changements climatiques**

22. Le PNUD continuera à promouvoir des solutions d'adaptation basées sur la nature et à soutenir le Gouvernement en matière de technologie et d'équipement numériques pour la mise en place de modèles d'adaptation aux changements climatiques à plus long terme et des systèmes d'alerte rapide plus précis. Dans le même temps, il donnera la priorité aux investissements dans les secteurs de la gestion des bassins hydrographiques et de l'élevage afin d'élaborer des plans d'utilisation de l'eau et des terres pour une meilleure prise de décision en fonction des risques au niveau national et dans certaines provinces. Il aidera à développer les connaissances et les compétences des femmes et des hommes au sein des groupes et des coopératives d'éleveurs afin d'améliorer la gestion du bétail, de renforcer la résilience face aux risques climatiques et de fournir de manière durable des produits d'élevage. Le système de traçabilité de ces produits (cachemire, viande, produits laitiers, cuir) sera amélioré, notamment en introduisant des mesures incitatives pour faire participer les éleveurs producteurs tout au long de la mise en œuvre du programme. Cela contribuera à améliorer les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, comme prévu dans les contributions déterminées au niveau national de la Mongolie pour la réduction des émissions.

23. Tout en promouvant les partenariats public-privé, le PNUD travaillera aux côtés d'autres entités des Nations Unies pour aider à développer des partenariats entre les associations professionnelles, les organismes de recherche, les organisations non gouvernementales, les coopératives, les organisations d'éleveurs et les organisations internationales, et pour proposer des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les populations pour la fourniture durable de produits d'élevage résilients face aux changements climatiques. Les principaux partenaires seront le Ministère de l'environnement et du tourisme, le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, et l'Agence d'administration et de gestion des biens fonciers, de géodésie et de cartographie. Sur la base de son rôle d'intégrateur des objectifs, le PNUD travaillera en collaboration avec la FAO et la BAsD pour améliorer les incitations économiques aux mesures d'adaptation aux changements climatique aux niveaux national et local, et renforcer les retombées positives des activités d'adaptation dans l'agriculture et l'utilisation des terres.

- **Renforcement des mécanismes de gestion durable et inclusive des écosystèmes naturels**

24. Le PNUD aidera à améliorer les écosystèmes et la diversité biologique en contribuant aux priorités relatives au développement vert du projet Vision 2050, notamment a) en aménageant le territoire de manière intégrée, afin de s'assurer que les terres et les ressources naturelles sont utilisées de manière à optimiser la production sans nuire aux services écosystémiques ni dégrader la biodiversité ; b) en rendant les pratiques de production plus adaptées à l'environnement dans les secteurs de l'élevage, des cultures arables et du développement des infrastructures ; c) en apportant un appui technique aux ministères de tutelle et aux autorités infranationales pour améliorer les cadres réglementaires et législatifs sur l'accès au partage des avantages des ressources génétiques ; d) en mettant au point des solutions de financement novatrices (échanges dette/nature, fonds pour la diversité biologique) et en adoptant d'autres mesures de conservation par zone.

25. Pour contribuer à une reprise inclusive et verte après la COVID-19, le PNUD investira dans des changements systémiques et des dialogues entre les différentes parties prenantes. Il placera également la nature au cœur du développement afin d'accélérer l'action climatique et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La collaboration du PNUD avec les ministères et les organismes publics spécialisés, la FAO et d'autres parties prenantes contribuera à la réalisation des priorités nationales en matière de gestion durable des forêts et de restauration des écosystèmes. Les interventions porteront sur la diversification des moyens de subsistance pour les collectivités et les éleveurs afin d'améliorer les pratiques de production.

Priorité 3 du programme : autonomisation des femmes, gouvernance inclusive et responsable, et progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (réalisation 4 du Plan-cadre de coopération)

- **Suppression des obstacles structurels au renforcement du leadership et de la participation des femmes**

26. Le PNUD appuiera les efforts visant à renforcer les capacités des institutions, ainsi que des femmes et des hommes eux-mêmes, afin d'augmenter le nombre de femmes élues à des postes de direction aux niveaux national et local. Ces efforts viseront également à améliorer l'environnement juridique pour la représentation des femmes aux niveaux de décision, à sensibiliser le public à l'égalité des genres, à briser les stéréotypes et à renforcer les mécanismes qui aident les femmes à accéder aux niveaux de décision.

27. Un soutien sera apporté aux organisations de la société civile et aux médias afin de renforcer leur rôle dans la résolution des problèmes d'égalité des genres dans le pays et de promouvoir la participation des femmes dans la politique, l'économie et la société. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les organismes publics, notamment le Comité national pour l'égalité des genres, pour aider à la mise en œuvre du plan d'action national sur l'égalité des genres. En outre, il collaborera avec le Parlement et le Fonds des Nations Unies pour la population, qui s'emploie également à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

- **Renforcement des capacités institutionnelles en matière de transparence, de responsabilité et d'accessibilité**

28. Le PNUD aidera le Parlement et le Gouvernement à améliorer la transparence et la responsabilité et à réduire la corruption grâce à une approche de gouvernance inclusive basée sur les droits humains, bénéficiant aux femmes et aux hommes de la

même manière. Cela se fera en renforçant les capacités ainsi que les lois, les politiques et les mécanismes qui encouragent la participation citoyenne et la confiance dans les institutions publiques. Pour ce faire, le PNUD fera fond sur sa contribution à la réforme de la fonction publique et sur l'appui technique qu'il apporte à la Commission nationale des droits humains. Les partenariats avec le secteur privé permettront de garantir que les pratiques respectent les droits humains et sont conformes aux normes écologiques. Les médias seront mobilisés pour sensibiliser à la transparence et à la responsabilité du Gouvernement, encourageant celui-ci à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. Les capacités des groupes de la société civile seront renforcées afin d'accroître leur participation à l'élaboration des politiques.

29. Pour faire progresser la localisation et la réalisation des objectifs en Mongolie, le PNUD continuera à développer des approches intégrées en matière d'innovation et d'apprentissage, de politique et de programmation, de données et d'analyse, et de financement durable. Il continuera d'aider le Gouvernement à appliquer l'innovation et l'apprentissage pour systématiser la planification, l'élaboration des politiques, la programmation et la budgétisation, ce qui renforcerait la responsabilité, en améliorant la transparence budgétaire, la participation citoyenne et la vérification par les citoyens, l'utilisation de solutions numériques et le développement de l'aptitude à se servir des outils numériques chez les personnes les plus vulnérables. Conformément aux engagements du Gouvernement, cette approche favorisera le recours à l'analyse de données avancées et à des modes de financement novateurs ; l'adoption d'une approche du développement qui soit équilibrée, inclusive, durable et tournée vers l'avenir (au-delà de la croissance) ; la mesure des cibles des objectifs de développement durable à l'aide d'indicateurs et de critères désagrégés.

30. Pour exécuter le programme et garantir des résultats durables, le PNUD s'associera à des organismes publics, à la société civile, aux acteurs du développement, aux donateurs et au secteur privé. La collaboration sera renforcée avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, la BAsD et le Fonds monétaire international. Le PNUD continuera à travailler avec le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et renforcera ses partenariats avec l'Union européenne (UE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi qu'avec l'Allemagne, la Corée du Sud et le Japon.

31. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront facilitées par l'assistance technique et le partage des connaissances et des expériences, en particulier par la coopération avec la Chine dans le cadre du Fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud. Le PNUD poursuivra également le partage de solutions entre les pays grâce au réseau de laboratoires d'accélération et à l'engagement de volontaires, avec le soutien des Volontaires des Nations Unies. Les efforts actuellement déployés pour s'engager avec des partenaires non traditionnels seront renforcés, en particulier pour élargir le portefeuille de la gouvernance, comme suggéré dans l'examen indépendant du programme de pays, tout en recherchant des mécanismes de financement alternatifs et durables. En outre, conformément aux recommandations formulées dans l'examen, et en tirant parti de ses partenariats avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires, le PNUD continuera à mener des analyses socioéconomiques pour saisir les aspects d'un avenir durable et inclusif nécessaire pour atteindre les groupes les plus défavorisés.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution prévue du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre

compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. Dans la théorie du changement du programme de pays, on a identifié des risques pour la réussite de l'exécution du programme, à savoir : a) une aggravation de la situation de la dette ; b) une instabilité économique, qui augmenterait les risques pour la réalisation de l'égalité des genres et le respect des droits humains ; c) les effets des changements climatiques comme l'augmentation des *dzuds* et autres risques, qui compromettent les objectifs de développement à long terme ; d) les changements fréquents de points focaux chez les interlocuteurs gouvernementaux. Parmi les autres risques, on peut citer l'insuffisance des fonds provenant des donateurs, la concurrence pour les ressources humaines et financières, le fait que les partenaires d'exécution manquent de capacité à gérer les fonds qui leur sont alloués, ainsi que les répercussions des mesures de lutte contre la COVID-19 sur les finances nationales, ce qui limite la capacité du Gouvernement à atteindre les objectifs.

35. Le PNUD utilisera des outils améliorés d'identification et d'atténuation des risques tout au long du cycle du programme, conformément à ses normes sociales et environnementales (y compris la correction des mécanismes de réclamation au niveau du programme) et à ses mécanismes de responsabilité, tout en continuant à avoir une solide réserve de projets. Des dispositions d'atténuation et de gestion des risques seront intégrées au programme, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD. Les activités d'assurance, notamment les microévaluations, les contrôles ponctuels et les audits, seront menées conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

36. La réflexion systémique sera appliquée pour garantir une approche pertinente et holistique des problèmes complexes, en recourant à l'anticipation et l'analyse prospective pour détecter les tendances émergentes et prévoir les éventuelles demandes de soutien de la part du Gouvernement. Une analyse fréquente de l'économie politique et du contexte opérationnel permettra d'apporter des modifications au programme prévu, notamment en le réduisant en cas d'insuffisance des fonds provenant des donateurs ou en tirant parti des possibilités d'accroître les résultats concrets.

37. Pour atténuer les risques décrits plus haut, le PNUD établira un registre des risques du programme de pays, qui sera suivi de près, évalué et tenu à jour. Pour atténuer les effets des risques éventuels, le PNUD continuera a) de contribuer à la traduction sur le plan opérationnel du cadre de financement national intégré, notamment les financements novateurs et la fonction de planification et de budgétisation du Gouvernement, en impliquant les femmes et les autres groupes vulnérables ; b) de soutenir les conseils d'éthique, que le PNUD a contribué à mettre en place, pour renforcer la régularité des procédures de nomination dans la fonction publique ; c) de donner plus de poids aux mesures spéciales d'adaptation aux changements climatiques, pour renforcer la résilience des *dzuds*.

38. Le PNUD se penchera en outre sur les risques a) en faisant appel à son réseau d'experts pour fournir des conseils techniques et trouver des solutions novatrices aux nouveaux problèmes ; b) en diversifiant la mobilisation des ressources grâce aux partenariats renouvelés et émergents ; c) en mobilisant les financements nationaux pour drainer davantage de fonds provenant des partenaires de développement ; d) en mobilisant davantage le secteur privé ; e) en veillant à ce que ses processus opérationnels soient efficaces et assurent un bon rapport coût-efficacité.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

39. Un protocole de contrôle de l'exécution basé sur les résultats sera créé au niveau du projet et du portefeuille pendant l'exécution du programme, conformément aux prescriptions internes, y compris les règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. En concordance avec le Plan-cadre de coopération, le PNUD utilisera les sources de données nationales pour rendre compte des résultats, en mettant l'accent sur la collecte de données de qualité ventilées par province, appartenance ethnique, âge, sexe et handicap. Le PNUD accompagnera les efforts visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux pour une collecte régulière de données désagrégées, tout en renforçant les processus de gestion axée sur les résultats. Sur la base du travail conjointement entrepris avec le secrétariat du cabinet pour l'élaboration du Programme d'Actions du Gouvernement pour la période 2020-2024, la capacité de contrôle de l'exécution sera renforcée, et le travail se poursuivra avec l'organisme national de statistique sur les applications de mégadonnées.

40. Le PNUD synchronisera ses rapports avec le cycle du Plan-cadre de coopération et s'assurera que les activités de contrôle de l'exécution sont alignées sur les principes fondamentaux de l'égalité des genres, des droits humains et du principe consistant à ne laisser personne de côté. Des outils numériques et des applications mobiles seront utilisés pour le suivi, afin de permettre une prise de décision davantage fondées sur des données probantes et en temps réel, ainsi que la prise de mesures préventives. Le PNUD cherchera à dialoguer régulièrement avec le Gouvernement, les groupes vulnérables et d'autres parties prenantes concernées, notamment au moyen de consultations, afin de s'assurer que le programme reste adapté à leurs besoins.

41. Le plan d'évaluation du programme de pays sera conforme aux directives du Bureau indépendant d'évaluation. Les recommandations et les enseignements tirés des évaluations et des examens renforceront le dialogue avec les partenaires et contribueront à l'exécution du programme et à d'éventuelles corrections. Au moins 3 % du budget sera consacré au contrôle de l'exécution et à la communication des résultats, et au moins 15 % aux interventions se rapportant aux questions de genre dans l'ensemble du programme. Tous les projets en cours et les nouveaux auront des marqueurs de genre, et certains contribueront de manière significative à l'intégration des questions de genre et à la parité entre les genres. La stratégie du PNUD pour l'égalité des genres en Mongolie est mise en œuvre en tant que composante du processus du « label égalité des genres » qui est déjà lancé. Un plan de communication sera élaboré avec des actions alignées sur le programme de pays afin de démontrer le rôle de premier plan que joue le PNUD en matière de développement durable.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Mongolie (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : objectif 2 (développement humain), objectif 3 (qualité de la vie), objectif 6 (développement vert) de la Vision 2050; objectifs de développement durable 1, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 17

Réalisation 1 du PNUD (réalisation 2 du Plan-cadre de coopération) : à l'horizon 2027, l'économie mongole est plus diversifiée, innovante, productive, inclusive, verte et géographiquement équilibrée, permettant des moyens de subsistance décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, entraînant le développement des compétences du XXIe siècle et favorisant un développement à faible émission de carbone.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 2) : ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie (objectif 7.2.1) *R* : 3,4 % (2018) *C* : 12 % (2027) **2.2 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (objectif 8.2.1)** *R* : 6,3 % (2020) *C* : 4,2 %[18] **2.3 Taux de chômage, par zone, sexe, âge et handicap (objectif 8.5.2)** *R* : 7 % (2020) Par sexe : femmes, 6,7 % ; hommes, 7,3 %. Par zone : zones urbaines, 8%; zones rurales, 4,6 %. Par groupe d'âge : 15-24 ans, 17,9 %; 25-64, 5.9 % Par handicap : handicapés, 7 %;	Ministère de l'environnement et du tourisme/Tableau de bord de suivi des objectifs Organisme national de statistique/Tableau de bord de suivi des objectifs Organisme national de statistique / Tableau de bord de suivi des objectifs	**Produit 1.1 : renforcement des institutions publiques pour un cadre d'orientation favorable, avec l'amélioration de l'employabilité et des sources de revenus durables et diversifiées dans tout le pays** ***Indicateur 1.1.1*** : nombre d'institutions nationales dotées d'une administration publique renforcée et d'une fonction gouvernementale essentielle pour améliorer la prestation de services (priorité : institutions impliquées dans l'amélioration de l'employabilité et des moyens de subsistance) [SPIRRF-2.3.1] *Niveau de référence* : 1 (Ministère du travail et de la protection sociale, 2021) *Niveau cible* : 3 (Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, Agence générale d'inspection généralisée) *Source* : rapport annuel de projet de l'UE *Fréquence de la collecte* : annuelle ***Indicateur 1.1.2*** *:* nombre de mécanismes de collecte ou d'analyse de données fournissant des données ventilées (y compris par sexe) dont dispose le pays pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable : [SPIRRF-1.1.3]. • Méthodes conventionnelles de collecte de données (enquêtes)	• Milieu universitaire • Centre de recherche et de coopération sur les changements climatiques • Confédération des syndicats de Mongolie • Réseau pour un travail décent des jeunes • UE • FAO • Agence générale d'inspection spécialisée • Organisation internationale du Travail • Autorités locales • Chambre de commerce et d'industrie de Mongolie • Ministère de la construction et de l'urbanisation • Ministère de l'économie et du développement • Ministère de l'environnement et du tourisme	**Ressources ordinaires** : 1 074 000 **Autres ressources** : 7 448 461

[18] Cible nationalisée des objectifs de développement durable, calculée en tenant compte de la trajectoire actuelle.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
non handicapés, 7,2 %. *C* : inférieurs aux niveaux de référence **2.4 Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier en proportion du PIB (objectif 9.2.1)** *R* : 10,8 % (2019) *C* : 19 % **2.5 Dépenses en recherche et développement en proportion du PIB (objectif 9.5.1)** *R* : 0,55 % (2020) *C* : 2,5 %	Organisme national de statistique / Tableau de bord de suivi des objectifs Organisme national de statistique / Tableau de bord de suivi des objectifs	• Systèmes d'établissement de rapports administratifs • Sources de données novatrices (mégadonnées) *Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = travail presque achevé, 4 = en place* *Niveau de référence* : 1 *Niveau cible* : 2 *Source* : organisme national de statistique, Ministère de l'économie et du développement *Fréquence de la collecte* : annuelle **Produit 1.2 : promotion de pratiques commerciales responsables et de possibilités de financement inclusives et novatrices, contribuant à une économie durable, diversifiée et à faible émission de carbone** ***Indicateur 1.2.1*** : nombre de mesures politiques mises en place le pays pour permettre l'amélioration ou la concrétisation des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris [SPIRRF-1.1.2]. *Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = travail presque achevé, 4 = en place* *Niveau de référence* : 1 *Niveau cible* : 3 *Source* : Rapport de transparence sur l'Accord de Paris *Fréquence de la collecte* : biennale ***Indicateur 1.2.2*** : mise en œuvre de politiques, d'une stratégie ou d'un plan intégrés permettant d'accroître la capacité du pays à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et de promouvoir la résilience face à ces changements et de faibles émissions de gaz à effet de serre *Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = travail presque achevé, 4 = en place* *Niveau de référence* : 2 *Niveau cible* : 3	• Ministère du travail et de la protection sociale • Fédération des employeurs de Mongolie • Ministère du développement des routes et des transports • Bureau national de l'audit • Organisme national de statistique • Secteur privé	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
		Source : Ministère de l'environnement et du tourisme *Fréquence de la collecte* : annuelle		

Priorité du pays : objectif 6 (développement vert), objectif 9 (développement régional et local) de la Vision 2050; objectifs de développement durable 5, 12, 13, 15, 17

Réalisation 2 du PNUD (réalisation 3 du Plan-cadre de coopération) : à l'horizon 2027, les populations et les écosystèmes de Mongolie sont plus résilients face aux changements climatiques, avec une amélioration des capacités de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, et de réduction des risques de catastrophes, fondée sur des données probantes et tenant compte des questions de genre

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 3) : renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques

3.1 L'indice de capacité de résilience des populations (objectif 13.2.1) *R* : 40,7 *C* : 58,7	FAO	**Produit 2.1 : renforcement des mécanismes et des capacités d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et local, grâce à une planification en fonction des risques et à des solutions fondées sur la nature** ***Indicateur 2.1.1*** : nombre d'instruments de politique et de planification (institutionnels et réglementaires) qui sont renforcés par l'utilisation de produits ou services d'information climatique dans la prise de décision pour une planification et un développement tenant compte du climat *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 2 instruments de politique et de planification *Source* : examen annuel du projet du Fonds vert pour le climat et rapport d'évaluation à mi-parcours *Fréquence de la collecte* : annuelle et à mi-parcours (2024) ***Indicateur 2.1.2*** : nombre de communautés d'éleveurs s'adaptant et bénéficiant de pratiques agricoles et d'élevage résilientes (données ventilées par bénéficiaires directs ou indirects [éleveurs], vulnérabilité, âge et sexe) *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 40 groupes d'éleveurs, ventilés par sexe. *Source* : examens annuels de projets (projets du Fonds vert pour le climat, projets ENSURE), rapport d'évaluation à mi-parcours *Fréquence de la collecte* : annuelle et à mi-parcours (2024) ***Indicateur 2.1.3*** : étendue et superficie des écosystèmes ayant une plus grande résilience face aux changements climatiques (en hectares) [SPIRRF-4.1.2(iii)].	• Milieu universitaire • BAsD • Agence d'administration et de gestion des biens fonciers, de géodésie et de cartographie • FAO • Groupes forestiers • Fonds vert pour le climat • Fonds pour l'environnement mondial • Association des éleveurs • Ministère de l'économie et du développement • Ministère de l'environnement et du tourisme • Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère • Agence nationale de météorologie et de surveillance de l'environnement • Organisations non gouvernementales / organisations communautaires • Groupes d'utilisateurs des terres pastorales	**Autres ressources** : 27 856 685
3.2 Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre (objectif 15.1.1) *R* : 7,9 % (2019) *C* : 8,7 %	Ministère de l'environnement et du tourisme			
3.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées, par type d'écosystème (objectif 15.1.2) *R* : zones spéciales (17,4 %), ruissellement des eaux (44,75 %), terres forestières (36,8 %) (2015) *C* : zones spéciales (27 %), ruissellement des eaux (55 %), terres forestières (48,7 %)	Ministère de l'environnement et du tourisme			
3.4 Surface des terres dégradées en proportion de la surface terrestre (objectif 15.3.1)	Institut d'information et de recherche sur la météorologie, l'hydrologie et l'environnement			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
R : Total : 76,96 % (2020) *C* : Total : 75 %		*Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 36,44 millions d'hectares (14 bassins versants) *Source* : examens annuels de projets, examens de l'état d'avancement des projets, évaluations thématiques, rapports à mi-parcours (projets du Fonds vert pour le climat, projets ENSURE). *Fréquence de la collecte* : annuelle **Produit 2.2 : Renforcement des institutions, des communautés et des cadres réglementaires pour une gestion durable et inclusive des ressources naturelles tout en améliorant les moyens de subsistance et la diversité biologique** ***Indicateur 2.2.1*** : superficie des zones terrestres protégées créées ou faisant l'objet de meilleures pratiques de gestion [SPIRRF-4.1.2 i)] *Niveau de référence* : 21 % du total des terres *Niveau cible* : 23 % *Source :* Ministère de l'environnement et du tourisme, PNUD *Fréquence de la collecte :* Annuelle ***Indicateur 2.2.2*** : Superficie des forêts et des terres forestières restaurées [SPIRRF-4.1.2 vi)] *Niveau de référence* : 12,3 millions d'hectares (surface totale des zones forestières) *Niveau cible :* augmentation de 2 500 hectares *Source* : Rapport de l'organisme chargé des forêts, examens annuels de projets (projets du Fonds vert pour le climat, projets ENSURE) *Fréquence de la collecte* : Annuelle ***Indicateur 2.2.3*** : nombre de mécanismes novateurs de financement durable pour la biodiversité et des solutions fondées sur la nature, financés par des ressources publiques ou privées, ou les deux (SPIRRF-4.2.1) *Niveau de référence* : 0 *Niveau cible* : 2 *Source* : PNUD *Fréquence de la collecte* : Annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
Priorité du pays : objectif 6 (développement vert), objectif 9 (développement régional et local) de la Vision 2050; objectifs de développement durable 5, 12, 13, 15, 17				
Priorité du pays : objectif 5 (gouvernance) de la Vision 2050; objectifs de développement durable 5, 16, 17				
Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1) : accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique				
4.1 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est un processus ouvert et souple (objectif 16.7.2) *R :* 57,1 % (2019) *C :* 65,8 %	Organisme national de statistique	**Produit 3.1 : renforcement des capacités et élimination des obstacles structurels au leadership des femmes et à leur participation dans la politique et le secteur public** ***Indicateur 3.1.1*** : proportion de sièges occupés par des femmes a) au Parlement; b) dans les collectivités locales [SPIRRF-1.4 et 6.2]. *Niveau de référence :* a) 17 % (2020); b) 27 % (2020) *Niveau cible :* a) 30 % (2024); b) 35 % (2024) *Source :* organisme national de statistique, Commission générale des élections *Fréquence de la collecte :* 2024 (tous les 4 ans) ***Indicateur 3.1.2*** : nombre de mesures mises en place par le pays pour promouvoir le leadership des femmes et leur participation égale à la prise de décision a) dans les institutions publiques et b) les fonctions électives, y compris au Parlement [SPIRRF-6.2.1] *Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = travail presque achevé, 4 = en place* *Niveau de référence :* 1 *Niveau cible :* 3 *Source :* examen annuel de projet sur le genre *Fréquence de la collecte :* annuelle **Produit 3.2 : renforcement des capacités des institutions publiques en matière de planification et de budgétisation nationales intégrées et axées sur les résultats, ainsi que des pratiques de fonctionnement pour une plus grande transparence et une plus grande responsabilité** ***Indicateur 3.2.1*** : nombre de plans de développement et de budgets intégrant des cadres convenus au niveau	• Milieu universitaire • Agence pour le développement de la famille, des enfants et des jeunes • UE • Commission générale des élections • Agence coréenne de coopération internationale • Autorités locales • Ministère du développement numérique et de la communication • Ministère de l'économie et du développement • Médias • Ministère du travail et de la protection sociale • Ministère des finances • Comité national pour l'égalité des genres / organisations communautaires • Commission nationale des droits humains • Organisme national de statistique • Parlement • Partis politiques • Secteur privé • Fonds des Nations Unies pour la population	**Ressources ordinaires** : 1 074 000 dollars **Autres ressources** : 13 324 746 dollars
4.2 Proportion de la population qui a senti avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents, pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme, par type de droits (objectif 16.b.1a) *R :* 17,7 % (2019) *C :* inférieurs aux niveaux de référence	Organisme national de statistique			
Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents, pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme[19] (objectif 16.b.14.2a) *R :* 4,5 % (2019) *C :* supérieurs aux niveaux de référence	Organisme national de statistique			

[19] Complémentaire à l'indicateur 4.2 du Plan-cadre de coopération.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
4.3 Indicateur de l'état de droit *R :* 45,67 (rang); -0,26 (valeur) (2020) *C :* supérieurs aux niveaux de référence	Indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale	intergouvernemental en place dans l'ensemble du Gouvernement [SPIRRF-1.1.1] : • Programme 2030 • Accord de Paris *Échelle de notation : 0 = pas intégré, 1 = intégration commencée, 2 = intégration en cours, 3 = intégration presque achevée, 4 = intégré*	• Centre d'éducation des électeurs • Réseau d'influence des femmes	
4.4 Proportion de sièges occupés par des femmes a) au Parlement et b) dans les collectivités locales *R :* a) 17 %; b) 27 % (2020) *C :* a) 24,6 %; b) 37,4 % (2024)	Organisme national de statistique, Agence nationale de développement	*Niveau de référence :* 1 *Niveau cible :* 3 *Source :* Ministère de l'économie et du développement, examens nationaux volontaires, rapports établis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques *Fréquence de la collecte :* biennale ***Indicateur 3.2.2*** : nombre de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels mis au point et adoptés par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les objectifs [SPIRRF-E.3.2] : *Niveau de référence : 0 (cadre réglementaire); 0 (politique); 0 (cadre institutionnel)* *Niveau cible :* 3 (1 cadre réglementaire, 1 politique et 1 cadre institutionnel) *Source :* Ministère de l'économie et du développement, Ministère des finances *Fréquence de la collecte :* biennale ***Indicateur 3.2.3*** : nombre d'institutions, de systèmes ou de parties prenantes dans le pays capables de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international [SPIRRF-2.2.1 c)] :		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C) du Plan-cadre de coopération	*Source des données/Moyens de vérification*	*Produits indicatifs*	*Principaux partenaires*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)*
		• Secteur privé, y compris les entreprises publiques *(Échelle de notation : 0 = pas en place, 1 = faible capacité, 2 = capacité ni faible ni forte, 3 = forte capacité, 4 = très forte capacité)* *Niveau de référence :* 2 *Niveau cible :* 3 *Source :* Commission nationale des droits humains *Fréquence de la collecte :* biennale		
Total				**Ressources ordinaires** : 2 148 000 dollars **Autres ressources :** 48 629 892 dollars **Total :** 50 777 892 dollars